

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 septembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'AGRICULTURE

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SUJET DES SUBSIDES À L'INDUSTRIE LAITIÈRE

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme on a posé un certain nombre de questions au sujet du versement des subsides à l'industrie laitière, je désire informer la Chambre de la situation. Il y a eu un retard anormal dans les derniers versements aux producteurs du Québec et de l'Ontario pour l'année qui s'est terminée en mars dernier. Ce retard a été causé par des complications dans la préparation des paiements définitifs pour l'année, étant donné les changements dans les modalités de versement au cours de l'année, alors que ces deux provinces ont adopté certains contingentements en décembre dernier.

Le dernier paiement définitif pour l'année 1970-1971 a été posté le 8 juillet. Il en a résulté un retard dans le début des paiements pour l'année 1971-1972, à partir des livraisons du mois d'avril.

Les chèques de subventions pour les livraisons de lait industriel en avril ont été postés le 3 août, ceux des livraisons de mai l'ont été le 11 août et ceux des livraisons de juin, le 3 septembre. Les chèques pour les livraisons de crème en avril ont été postés le 4 août, ceux des livraisons de mai l'ont été le 20 août et ceux des livraisons de juin, le 3 septembre.

Le versement des subsides au titre de ces trois mois a donc été fait en un mois.

A compter de juillet, les versements reprendront leur cours normal. Pour le lait industriel, les chèques devraient être postés dès le 13 septembre et pour la crème, le 17.

Certains députés ont pu recevoir des demandes de renseignements sur les versements aux expéditeurs de lait liquide de l'Ontario pour une partie de leurs livraisons. On a modifié les normes d'admissibilité de ce groupe en partie pour se conformer au programme de contingentement du marché, de façon à lui faciliter l'arrangement. Cela a toutefois comporté des calculs considérables et une nouvelle programmation qui n'ont pu être amorcés avant la compilation des données finales de l'an dernier, ce qui a retardé les premiers versements pour cette année.

Cependant, les chèques d'avril destinés aux expéditeurs de lait nature de l'Ontario doivent être postés demain. Sauf problèmes imprévus, les chèques de mai doivent être postés le 15 septembre, ceux de juin le 18 septembre et ceux de juillet le 24 septembre.

J'aimerais évoquer un aspect de la programmation des versements des subventions. Les versements sont fondés sur les rapports remis par les laiteries à la Commission,

rapports qui font état des livraisons de chaque producteur pour chaque mois. Le rapport des laiteries doivent parvenir à la Commission pour chaque mois au plus tard le 20 du mois suivant, et pour la crème, le 30. Environ trois semaines sont nécessaires pour contrôler ces rapports puis pour effectuer la perforation de quelque 112,000 cartes de producteurs, mettre au point les bordereaux de paiements d'ordinateurs, établir et expédier les chèques. Si les usines tardent à faire rapport, les paiements destinés à leurs expéditeurs seront retardés d'un mois.

Nous recevons 515 rapports chaque mois d'usines ou d'organismes particuliers. Pour les livraisons de juillet, neuf usines n'ont pas fait rapport de leurs livraisons de lait industriel à temps, tandis que 14 n'ont pas rapporté leurs livraisons de crème.

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre de l'Agriculture (M. Olson) d'avoir répondu aujourd'hui à la question que j'ai posée avant-hier. Je suis persuadé que les producteurs de lait voulaient savoir depuis quelque temps quand ces chèques seraient expédiés. Les producteurs de lait ont des factures à acquitter comme n'importe qui, y compris les députés et les ministres de l'Agriculture. Ils comptaient recevoir leurs chèques dans un délai de trois semaines ou d'un mois, comme d'habitude. C'est ce qui avait été prévu lors de la création de la Commission canadienne du lait. Certains producteurs ont fait savoir à leurs créanciers qu'ils recevraient leur argent un jour donné. Dans certains cas, ils ont expédié des chèques postdatés en escomptant les fonds voulus. Ces montants ne leur sont pas parvenus à temps pour qu'ils puissent honorer leurs chèques. Assurément, les renseignements que le ministre a fournis aux producteurs de lait aujourd'hui seront utiles. Il est à espérer que l'expédition de ces chèques sera accélérée et que les usines fourniront les renseignements nécessaires à la Commission du lait, afin de rendre la chose possible, et que la situation à laquelle ont fait face les producteurs de lait ne se répète plus désormais. J'espère que le ministre y verra.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ici copie de la déclaration du ministre; aussi, je n'ai pu suivre les détails. Il nous aiderait en nous expliquant la situation. Au cours de l'été, les producteurs de ma région ont demandé pourquoi leurs chèques tardaient à leur parvenir. De fait, à un moment donné, ils ont même demandé si le programme avait été supprimé.

• (2:10 p.m.)

Il importe d'avoir confiance dans le programme. Les producteurs devraient avoir confiance dans son succès et sa continuation. Mais une grande incertitude règne, surtout chez les petits producteurs de l'Ouest. Quand on entend un individu comme M. McLaughlin de la région ontarienne de la commercialisation du lait dire qu'il y aura peut-être une pénurie de fromage et de produits laitiers en Ontario, de tous les endroits, il y a de quoi vraiment s'inquiéter. C'est à se demander si cette direc-